

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 V. 333** Vœu relatif au devenir de la Rochefoucauld

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que l'APH-HP a décidé de fermer le service de gérontologie de la Rochefoucauld pour le regrouper avec les sites de la Broca et la Collégiale et de vendre ce site ;

Considérant que le site de la Rochefoucauld dispose d'une surface d'environ 2 ha, avec un ancien hôtel particulier et de nombreuses dépendances ;

Considérant que la qualité paysagère de ce site, dont une partie est classée en Espace vert protégé au PLU, doit être préservée.

Sur proposition de Carine Petit et des élu-es du groupe Génération·s, Nicolas Bonnet, Hervé Bégué et des élu-es du Groupe communiste – Front de gauche, Pascal Julien et des élu-es du Groupe Écologiste de Paris, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que le futur de ce site soit protégé de la spéculation foncière et réponde à des objectifs d'intérêt général, dont 50% de logements sociaux et une protection architecturale et paysagère.
- Que la Ville de Paris lance une étude de faisabilité au plus vite et engage des discussions avec l'AP-HP.
- Qu'un achat du site de la Rochefoucauld soit étudié par la Ville de Paris afin de rester dans la sphère publique pour un développement maîtrisé et confié à un aménageur public.